

Délibération N° 19 PLU modification N° 5:

Intervention du groupe Echirolles autrement :

«Si l'on reprend le rapport de l'enquête publique :

L'article UA 10 de la modification 5 porte, sur les secteurs UACS, la hauteur autorisée à 11 niveaux et 34 mètres alors que dans le précédent PLU elle se portait à 7 niveaux et 22 mètres : commentaire de Madame la commissaire : «les inconvénients potentiels de ce choix liés à une très forte densité, elle même susceptible d'être ultérieurement généralisée à d'autres secteurs, rendent, selon moi que l'assemblée municipale délibère sur l'opportunité de restreindre quelque peu les dimensions autorisées pour les immeubles nouveaux.»

La réponse apportée dans cette délibération ne suit pas les préconisations de Madame la commissaire qui précise, elle, clairement une volonté de diminution des hauteurs et non l'engagement par la majorité de l'application de ces hauteurs de manière ponctuelle ou partielle qui laisse, selon nous, une trop grande liberté et une trop forte latitude d'application.

Nous voterons contre cette modification et exprimons clairement notre désaccord sur la politique d'aménagement de la ville, sur l'urbanisation et la trop forte densité des différents programmes prévus qui, pour les années futures, vont engager la ville dans des dépenses d'investissement sur des structures d'accueil et d'activité très lourdes. Inutile de rappeler le rapport de la chambre régionale des comptes sur l'état des finances de la ville et la préconisation pour un ralentissement des dépenses d'investissement. De nombreuses personnes souhaitent que la majorité axe ses objectifs vers de la réhabilitation de logements et de quartiers anciens plutôt que vers de nouveaux programmes de construction, nous partageons cet avis, il reste tant de choses à faire pour améliorer la qualité de vie des citoyens de cette ville dans les quartiers existants».